



# Fiche de données de sécurité

FIRE RETARDANT ADDITIVES

## Micral® 916

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006  
COMMISSION REGULATION (EU) No. 2020/878

Date d'émission : 01/05/2020  
Date d'impression : 09/06/2021

Numéro de révision: 1.3  
Page 1 de 11

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Micral® 916

Substance pure/mélange Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé	100

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée ignifugeant

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : J.M. Huber Corporation  
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600  
Atlanta, GA 30339 USA  
Tel: +1 678 247-7300

MARTINSWERK GmbH  
Kölner Strasse 110  
50127 Bergheim  
Germany  
Tel. : +49-2271-90.22.78  
Fax. : +49-2271-90.27.17

Internet [www.hubermaterials.com](http://www.hubermaterials.com)

E-mail [hubermaterials@huber.com](mailto:hubermaterials@huber.com)

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

Numéro de téléphone du centre antipoison Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)  
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)  
Anti-Poison belge)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

#### Identification des dangers

Danger physique Non classé

Dangers pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun(e)

Mention d'avertissement Aucun(e)

Mentions de danger Aucun(e)

### Conseils de prudence

**Prévention** Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle  
Se laver les mains soigneusement après manipulation

**Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

**Stockage** Conserver dans un endroit sec  
Conserver à l'écart des matières incompatibles

**Élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Informations supplémentaires : Aucun(e).

2.3. Autres dangers Aucune information disponible.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Règlement CLP (CE 1272/2008)	Annexe	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-2119529246-39	Non classé	--	100

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.
<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Les signes et symptômes peuvent inclure toux, respiration laborieuse, étouffement et difficultés respiratoires.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Le traitement doit être symptomatique et palliatif.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés**

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction déconseillés**

Aucun(e) connu(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

**Mesures de lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

<b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
<b>Pour les non-secouristes</b>	Maintenir à distance le personnel non autorisé.
<b>Pour les secouristes</b>	Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

**SECTION 7 : Manipulation et stockage**

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Minimiser la génération et l'accumulation de poussières Mettre en place une ventilation par aspiration localisée Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver à l'écart des matières incompatibles Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	ignifugeant.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**L'hydroxyde d'aluminium

# Fiche de données de sécurité

**Micral® 916**

Date d'émission : 01/05/2020  
Date d'impression : 09/06/2021

Numéro de révision: 1.3  
Page 5 de 11

<b>ACGIH</b>	TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
<b>OSHA</b>	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> Total Dust 5 mg/m <sup>3</sup> Respirable Dust
<b>NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)</b>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust); 10 mg/m <sup>3</sup> TWA (total dust)
<b>France</b>	Not established (Non établi)
<b>France</b>	Not established (Non établi)
<b>Pologne</b>	2.5 mg/m <sup>3</sup> (inhalable); 1.2 mg/m <sup>3</sup> (respirable)
<b>Russie</b>	6 mg/m <sup>3</sup> TWA (aerosol)
<b>Suisse</b>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>
<b>Royaume-Uni</b>	10 mg.m-3 (inhalable); 4 mg.m-3 (respirable)

**Procédures de surveillance recommandées** Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

**Valeurs limites biologiques :** Aucun(e)

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Consommateur – orale, long terme – locale et systémique 4.74 mg/kg pc/jour  
Travailleur – inhalation, long terme – locale et systémique 10.74 mg/m<sup>3</sup>

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques** Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection des mains** Porter des gants imperméables pour toute opération susceptible d'entraîner un contact prolongé ou répété avec la peau.

**Protection respiratoire** En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants

**Dangers thermiques** Aucun(e) connu(e).

**Mesures d'hygiène** Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail  
Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de manger, de boire, de fumer, etc

**Contrôles d'exposition liés à la** Éliminer conformément aux réglementations locales

protection de l'environnement

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect:**

État physique	Solide Poudre
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	8.4 - 10.2 5% Eau suspension
Point de fusion/point de congélation	ca 300 °C / 572 °F (101.3 kPa)
Point d'ébullition initial	5396 °F (2980 °C) 101.3 kPa
Point d'éclair :	Sans objet.
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	
Limite inférieure d'inflammabilité	
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative	2.4 g/cm <sup>3</sup> , 20° C
Hydrosolubilité	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	392 °F (200 °C)
Viscosité	Sans objet.
Propriétés explosives	Aucun(e)
Propriétés comburantes	Sans objet
Teneur en COV (%)	Sans objet

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucun(e)
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
10.4. Conditions à éviter	Matières incompatibles

# Fiche de données de sécurité

Micral® 916

Date d'émission : 01/05/2020  
Date d'impression : 09/06/2021

Numéro de révision: 1.3  
Page 7 de 11

**10.5. Matières incompatibles** Acides forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e)

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

**Informations générales** Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

### Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Ne pas respirer les poussières L'inhalation de poussières peut irriter l'appareil respiratoire
<b>Peau</b>	Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau
<b>Yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
<b>Ingestion</b>	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### L'hydroxyde d'aluminium

<b>DL50 par voie orale</b>	> 2000 mg/kg Rat
<b>CL50 par inhalation</b>	Rat > 2.3 mg/l (Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub> ) Aérosol Concentration maximale pouvant être atteinte
<b>CIRC</b>	Non répertorié

<b>Toxicité aiguë</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité chronique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Effets chroniques</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Aucune information disponible
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Non irritant Lapin
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Non irritant Lapin
<b>Sensibilisation cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis N'est pas un sensibilisant cutané Cobaye

# Fiche de données de sécurité

Micral® 916

Date d'émission : 01/05/2020  
Date d'impression : 09/06/2021

Numéro de révision: 1.3  
Page 8 de 11

<b>Mutagénicité</b>	in vitro Non génotoxique dans les systèmes cellulaires de bactéries et de mammifères. in vivo Mutagénicité: Essai du micronoyau Rat Négatif (poids approximatif de l'échantillon)
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Aucune information disponible.
<b>Effets sur la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible

## SECTION 12 : Informations écologiques

<b>12.1. Écotoxicité</b>	N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.
<b><u>L'hydroxyde d'aluminium</u></b> <b>Classification allemande WGK (AwSV)</b>	5220 WGK: nwg
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Les méthodes de détermination de la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Bioaccumulation peu probable.
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune information disponible
<b>Facteur de bioconcentration (BCF)</b>	Indisponible.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible.
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.



12.6. Autres effets néfastes      Aucune information disponible

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Méthodes d'élimination</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
<b>Codes de déchet</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

#### L'hydroxyde d'aluminium

<b>Catalogue européen des déchets</b>	060299.
<b>Classification allemande WGK (AwSV)</b>	5220 WGK: nwg

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

<b>TDG -Canada</b>	Non réglementé
<b>DOT, États-Unis</b>	Non réglementé
<b>ADR</b>	Non réglementé
<b>RID</b>	Non réglementé
<b>ADN</b>	Non réglementé
<b>IATA</b>	Non réglementé
<b>IMDG/IMO</b>	Non réglementé
<b>OACI</b>	Non réglementé

14.1. Numéro ONU      Aucun(e)

14.2. Nom d'expédition des Nations unies      Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport      Aucun(e)

# Fiche de données de sécurité

Micral® 916

Date d'émission : 01/05/2020  
Date d'impression : 09/06/2021

Numéro de révision: 1.3  
Page 10 de 11

14.4. Groupe d'emballage           Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement           Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur   Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC  
Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange           Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Australie (AIIIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	01-211952 9246-39	Y	Y	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

### Allemagne

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

### L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande WGK   5220 WGK: nwg  
(AwSV)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

### Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & RÈGLEMENT DE LA COMMISSION (UE) n° 2015/830

Date d'émission :           01/05/2020  
Date d'impression :       09/06/2021  
Numéro de révision:       1.3

### Préparée par

Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs

# Fiche de données de sécurité

**Micral® 916**

Date d'émission : 01/05/2020  
Date d'impression : 09/06/2021

Numéro de révision: 1.3  
Page 11 de 11

email: regulatory.affairs@huber.com.

**Règlement CLP (CE 1272/2008)** Non classé

## Étiquetage

**Symboles/pictogrammes** Aucun(e)

**Mention d'avertissement** Aucun(e)

**Mentions de danger** Aucun(e)

**Conseil en matière de formation** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

## Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)  
Association internationale du transport aérien (IATA)  
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification  
EPA SARA Titre III Section 312 (40 CFR 370) Classification des dangers  
DOT (Department of Transportation, États-Unis)  
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)  
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - Équipement de protection individuelle  
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis  
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada  
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)  
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Transport terrestre (ADR/RID)  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (aérien)  
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses  
Appareil respiratoire autonome en pression positive  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
Système général harmonisé (SGH)

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**